

Réf : DCM2025-96

## SÉANCE LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le HUIT DÉCEMBRE à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 02 décembre 2025 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 02/12/2025

Notifiée aux élus le : 02/12/2025

Date de l'affichage : 02/12/2025

**OBJET :** Convention avec l'association des cadets de la gendarmerie

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Cédric BONATO, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :** AUSSANNAIRE à Pierre MAUMEJEAN  
Janine LHUIILLIER à Christine DUCHANGE      Stéphanie PIERRON à Véronique BONVICINI  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR      Maryline POUGENC à Cédric BONATO

**ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :** Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Arnaud FOUREL

**Rapporteur :** Alain BAILLIEU, Conseiller Municipal délégué

Il est indiqué au conseil municipal que la commune d'Aigues-Mortes souhaite renforcer son soutien aux initiatives contribuant à la promotion de la citoyenneté, de l'engagement civique et du devoir de mémoire auprès de la jeunesse. L'association « Participation citoyenne et engagement républicain de la gendarmerie du Gard », structure associative relevant du Département, développe des actions en faveur de ces objectifs : participation aux cérémonies officielles, sensibilisation des jeunes aux valeurs républicaines, activités éducatives et citoyennes.

Afin d'accompagner durablement ces actions sur son territoire, la commune propose de formaliser un partenariat par une convention pluriannuelle qui fixe les engagements réciproques de la commune et l'association sur la période 2026–2028. Elle prévoit notamment :

- L'attribution d'une subvention annuelle de 1 000 € par la commune à l'association, versée chaque année pendant trois ans (2026, 2027, 2028).
- La possibilité pour la commune de mettre à disposition des locaux ou moyens logistiques selon les besoins de l'association.
- Les engagements de l'association, comprenant notamment :
  - la participation aux commémorations et cérémonies officielles organisées par la commune à savoir le 8 mai et 11 novembre ;
  - la participation à des actions éducatives de sensibilisation lors d'une journée en étroite collaboration avec la police municipale ;
  - la transmission des documents nécessaires au renouvellement de la subvention (rapports moral et financier).

Ce partenariat présente des intérêts multiples pour la commune car il permet :

- d'encourager l'engagement citoyen des jeunes Aigues-Mortais ;
- de renforcer la participation aux cérémonies commémoratives ;
- de valoriser les actions en faveur du devoir de mémoire ;
- d'inscrire ce soutien dans une démarche pluriannuelle cohérente et structurée.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le partenariat entre la commune et l'association « Participation citoyenne et engagement républicain de la gendarmerie du Gard » ;
- **D'approuver** la convention de partenariat 2026–2028, ci-annexée ;
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le partenariat entre la commune et l'association « Participation citoyenne et engagement républicain de la gendarmerie du Gard » ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat 2026–2028, ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pour le Maire d'Aigues-Mortes  
 et par délégation,  
 Christophe BARONI,  
 Directeur général des services



**Résultats du vote :**

<b>Délibération 2025-96</b>	Convention avec l'association des cadets de la gendarmerie	Pour :	<b>29</b>	UNANIMITÉ
		Contre :	<b>0</b>	NÉANT
		Abstention :	<b>0</b>	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication